



## PROCÉDURE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX HUMIDES

Les démarches sont à effectuer en contactant l'accueil de la Régie aux horaires d'ouvertures au public via le **04.26.78.26.62** ou par mail à l'adresse **[courrier@refg.fr](mailto:courrier@refg.fr)**.

Les informations importantes à transmettre sont :

- Nom du demandeur,
- Coordonnées du demandeur (adresse, numéro de téléphone ET courriel),
- Adresse des travaux (éventuellement un plan),
- Nature de la demande (exemple : demande de nouveau branchement, sorti du compteur d'eau en limite de domaine public, eau potable, eaux usées, etc...).

Un rendez-vous sera fixé sur le lieu du raccordement en votre présence. A la suite de cette visite, un devis sera établi.

Le délai de démarrage des travaux (correspondant aux procédures administratives, et aux délais d'intervention) vous sera transmis une fois le devis accepté. Le démarrage des travaux est également tributaire de l'obtention des arrêtés municipaux de voirie, des autorisations des autres gestionnaires de réseau (gaz, électricité, télécommunication, etc...) et des réponses aux DICT (déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

15 Rue du Bois des Tours – 74130 BONNEVILLE – Tél : 04-26-78-26-62

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h35 à 12h00 - 13h40 à 16h45  
Jeudi : 8h35 à 12h00 (uniquement par téléphone) - 13h40 à 17h30